



TRANSFERT DOSSARD - PROCEDURE A EFFECTUER AVANT LE 20/09/2025

Vous ne pouvez plus courir et souhaitez transférer votre dossard à un autre coureur, voici la procédure à suivre :

Seules les propositions de transfert de dossard publiées sur le groupe « Revente de dossards HOKA LES TEMPLIERS » lien suivant <https://www.facebook.com/groups/510667014883857/?ref=share> sont vérifiées par l'Organisation HOKA LES TEMPLIERS.

CONSEILS POUR LES COUREURS BENEFICIAIRES

Attention aux fausses propositions : avant d'effectuer un paiement à une personne qui vous propose un dossard, il est vivement conseillé au coureur bénéficiaire de faire un mail à l'organisation inscriptions@templiersevents.com pour vérifier si ce coureur est bien dans la liste des inscrits, et éventuellement connaître le réel montant de la taxe d'inscription payée par le coureur.

1) A SAVOIR AVANT D'EFFECTUER VOTRE TRANSFERT D'INSCRIPTION :

- L'Organisation n'interviendra pas dans le paiement du transfert d'inscription. Le paiement de la taxe d'inscription du dossard doit se faire entre le coureur expéditeur et le coureur bénéficiaire. Avant de transférer votre inscription à un autre coureur, vous devez avoir réglé ce point avec le coureur bénéficiaire. Il est interdit de revendre un dossard à un taxe d'inscription supérieure à celle réellement payée. L'Organisation se réserve le droit de communiquer au coureur bénéficiaire le montant de la taxe d'inscription réellement payé par le coureur qui transfère son dossard.
- Le coureur bénéficiaire devra régler des frais de gestion de dossier et de transferts pour que le transfert d'inscription soit effectif.
- **L'assurance annulation, les navettes et les options ne sont pas transférables au coureur bénéficiaire.** Si le coureur bénéficiaire choisit d'ajouter l'assurance annulation au moment où s'effectuera le transfert de dossard, celle-ci est nominative et ne couvre que le montant encaissé par l'Organisateur (elle ne couvre pas le montant versée au coureur qui vous transfère le dossard).
- Si vous transférez votre dossard à un autre coureur, vous ne pourrez plus utiliser votre assurance annulation si vous en avez prise une, et le montant de celle-ci n'est pas récupérable.
- Le transfert de dossard à un autre coureur doit être effectué avant le **20 septembre 2025** (ensuite il sera trop tard pour suivre la procédure ci-dessous)

2) COMMENT TRANSFERER MON INSCRIPTION A UN AUTRE COUREUR :

- Le coureur Expéditeur doit se connecter sur sa fiche d'inscription.
 - Clic sur « Transférer mon inscription »
 - Entrer l'email du coureur bénéficiaire
 - Le coureur bénéficiaire reçoit un email, il doit suivre la procédure proposée. Le transfert de dossard n'est effectif que quand le coureur bénéficiaire a payé les frais de transfert de dossards et gestion par CB à l'Organisation d'un montant total de 18 euros.